



RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE (CCA) 2023

26/09/2024



Ville de Laval – Hôtel de ville
Place du 11 novembre – CS 71327
53 013 Laval cedex



SOMMAIRE

CCAU : réglementation et composition	page 3
Direction santé-handicap	page 7
Informations générales	page 8
Règlementation ERP, Ad'AP et PAVE	page 10
Ad'AP, réalisations et perspectives	page 14
Liste des lieux des balises sonores	page 18
PAVE	page 19
Logement	page 21
Mobilité	page 23
Autres sujets : Places PMR, Toilettes publics, panneau de la Perrine, place du 11 novembre, budgets participatifs 2	page 24
Perspectives	page 28
Annexes et lexique	page 29

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES RELATIVES À LA CCAU

Ordonnance
du 26 septembre
2014

Présidée par l'élu en charge du Handicap

Constitution de l'instance :

- Représentants de tous types de handicap
- Représentants des acteurs économiques, des personnes âgées et des usagers
- Représentants directions / services de la ville



Objectifs :

- Meilleure concertation
- Expertise plus fine des besoins
- Préconisations en matière d'accessibilité



COMPÉTENCES DE LA CCAU

L'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales impose la création, dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants, d'une commission communale pour l'accessibilité (CCA).

Présidée par le maire, cette commission est composée des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Elle exerce cinq missions :

- Elle constate l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des transports.
- Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal.
- Elle fait toutes propositions pour améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- Elle organise le recensement de l'offre des logements accessibles.
- Elle tient à jour, par voie électronique la liste des ERP qui ont élaboré un Ad'ap
- sur son territoire et la liste des ERP accessibles aux PMR.

COMPOSITION DE LA CCAU DE LAVAL



ARRÊTÉ MUNICIPAL

N°40/ 2023
DU 26 JUIN 2023

MODIFICATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Nous, maire de la Ville de Laval,

Vu l'article 46 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2143-3,

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014, précisant que ces commissions sont notamment ouvertes aux représentants des personnes âgées et à des représentants des acteurs économiques,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-18 qui dispose que "le maire est le seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du conseil municipal",

Vu l'arrêté n° 184 / 2020 du 4 novembre 2020 relatif à la désignation de représentants de la commission communale pour l'accessibilité universelle,

Vu l'arrêté n° 14 / 2023 du 15 mars 2023 venant compléter l'arrêté n° 184 / 2020 relatif à la désignation de représentants de la commission communale pour l'accessibilité universelle,

Considérant qu'il y a lieu de désigner les représentants siégeant à la commission communale pour l'accessibilité universelle,

ARRÊTONS

Article 1er

Les arrêtés n° 184 / 2020 du 13 novembre 2020 et n° 14 / 2023 du 15 mars 2023 sont abrogés.

Sont nommés membres de la commission pour l'accessibilité universelle :

- au titre des associations œuvrant dans le domaine du handicap :

- . Association France Handicap,
- . Association des Sourds de Laval et de la Mayenne
- . Association Les mains qui parlent
- . Association Voir Ensemble,
- . UNAFAM (Union Nationale des Amis et Famille de malade psychique),
- . ADAPEI 53 (Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés).
- . GEIST Mayenne (Groupe d'Etudes pour l'Inclusion Sociale pour Tous)

- au titre des associations représentants d'usagers :

- . ORPAL (Office des retraités et personnes de l'agglomération lavalloise),
- . Fédération des commerçants,
- . Association Place au Vélo,

Selon les dossiers étudiés, d'autres partenaires institutionnels et associatifs pourront être conviés.

Article 2

Sont nommés membres de la commission pour l'accessibilité universelle :

- au titre du conseil municipal :

- . Monsieur Michel Neveu, conseiller municipal, en charge du handicap, de la défense et des actions patriotiques,
- . Madame Marjorie François, adjointe en charge des solidarités et familles,
- . Monsieur Geoffrey Begon, adjoint en charge des mobilités urbaines,
- . Monsieur Laurent Paviot, conseiller municipal, en charge des ressources humaines,
- . Monsieur Georges Poirier, adjoint en charge de la vie quotidienne et citoyenne,
- . Madame Solange Bruneau, conseillère municipale, en charge des commerces et du rayonnement de la ville,
- . Madame Lucile Périn, conseillère municipale.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut être également saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 4

Monsieur le directeur général des services de la ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.





ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 4 / 2024
DU 23 JANVIER 2024

MODIFICATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Nous, maire de la Ville de Laval,

Vu l'article 46 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2143-3,

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014, précisant que ces commissions sont notamment ouvertes aux représentants des personnes âgées et à des représentants des acteurs économiques,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-18 qui dispose que "le maire est le seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du conseil municipal",

Vu l'arrêté n° 40 / 2023 du 26 juin 2023 relatif à la désignation de représentants de la commission communale pour l'accessibilité universelle,

Vu l'arrêté n° 60 / 2023 du 4 décembre 2023 relatif à la délégation de fonctions attribuée à Marjorie François, adjointe aux mobilités urbaines,

Vu l'arrêté n° 61 / 2023 du 4 décembre 2023 relatif à la délégation de fonctions attribuée à Geoffrey Begon, adjoint des solidarités et aux familles,

Considérant qu'il y a lieu de modifier les représentants au titre du conseil municipal siégeant à la commission communale pour l'accessibilité universelle,

ARRÊTONS

Article 1er

L'article 2 de l'arrêté n° 40 / 2023 du 26 juin 2023 concernant Marjorie François et Geoffrey Begon est ainsi modifié :

Sont nommés membres de la commission pour l'accessibilité universelle :

- au titre du conseil municipal :

- . Monsieur Geoffrey Begon, adjoint en charge des solidarités et aux familles,
- . Madame Marjorie François, adjointe en charge des mobilités urbaines.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut être également saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 3

La directrice générale des services de la ville est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,

Signé : Florian Bercault

Notifié à Geoffrey Begon
adjoint au maire
Le 21.03.24

Notifié à Marjorie François
adjointe au maire
Le 21/03/24

Les associations membres sont :

- APF France Handicap
- Voir Ensemble
- Les mains qui parlent
- GEIST
- Adapei53
- Unafam
- Orpal
- Place aux vélos
- Cœur de commerce

LA DIRECTION SANTÉ-HANDICAP

Dans le cadre de la réorganisation des services de la ville de Laval et de Laval-agglomération, une direction santé-handicap a été créée au sein de la DGA Solidarité et soins pour tous (SSPT). 2 chargées de missions handicap sont en charge du déploiement de la politique handicap définie par les élus :

La référente handicap-inclusion : Marie Bourny

Personne ressource pour les agents, les salariés, les familles, les enfants, en situation de handicap sur les multi-accueils, les Temps Activités Périscolaires (TAP) et Accueils de Loisirs (ALSH). Le travail partenarial est très conséquent.

- **151** enfants ayant une reconnaissance MDA ont été accueillis en ALSH
- **325** enfants ayant une reconnaissance Maison Départementale de l'Autonomie ont été accueillis sur les TAP et pause méridienne
- **115** ESS (équipe de suivi éducative)

La référente handicap-relations partenaires : Sandrine Le Blanc

- Mise en œuvre de la politique municipale en matière de handicap, lien avec les partenaires, les différents projets menés sur la ville
- CCAU : préparation en lien avec tous les services de la ville, animation temps fort, rédaction du rapport
- Participation à la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité en lien avec les services techniques
- Habitat inclusif : veille sur les initiatives locales, relais...

LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

(Données au 31/12/2023 transmis par la MDA 53)

En Mayenne :

23 336 bénéficiaires en situation de handicap, soit **7 %** de la population de la Mayenne

19 330 adultes reconnus en situation de handicap

4 006 enfants de moins de 20 ans reconnus en situation de handicap

Prestation de compensation du Handicap (PCH)

207 enfants ont bénéficié de la PCH

1 591 adultes ont bénéficié de la PCH aide humaine

CMI (invalidité, priorité, stationnement)

11 230 bénéficiaires (enfants et adultes confondus)

LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

(Données au 31/12/2023 transmis par la MDA 53)

À Laval :

Temps scolaire en 2023

637 enfants en situation de handicap ont bénéficié de temps scolaire en milieu ordinaire.

565 enfants sont scolarisés à temps plein (89%)

72 enfants à temps partiel (11%)

Erratum des chiffres de 2022 :

578 enfants en situation de handicap ont bénéficié de temps scolaire en milieu ordinaire :

509 enfants scolarisés à temps complets (88%)

69 enfants scolarisés à temps partiels (12 %)

Accompagnant d'Enfant en Situation de Handicap : AESH en 2023

213 AESH pour des accompagnements en individuel

245 AESH mutualisée

RÈGLEMENTATION SUR L'ACCESSIBILITÉ DES ERP, SUR L' Ad'AP* ET LE PAVE**

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose aux établissements publics et privés recevant du public d'être accessibles avant le 01/01/2015.

L'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées prévoit, en contrepartie de la mise en place d'un dispositif de contrôles et de sanctions, la mise en place d'un outil, **l'agenda d'accessibilité programmée**, autorisant à prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.

*Agenda d'accessibilité programmée

**Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics

PLANIFICATION DE L'AD'AP – VILLE DE LAVAL

Au regard de la dimension de son patrimoine et du budget alloué, la ville de Laval a réalisé son Ad'AP sur une période totale de 9 ans.

Budget consacré à l'accessibilité dans les ERP :

Budget global = 1 150 206 € HT = 150 000 € par an de 2017 à 2025

2015 – 2023 : le budget a été respecté par année

En 2016, **113 lieux** ont été répertoriés par la direction bâtiment qui entrent dans le cadre de l'Ad AP.

POINT AD'AP RÉALISATIONS 2023

RÉALISATIONS 2023 = 300 000 €

Bourse du travail

Descriptif des travaux : Mise en accessibilité du site, travaux d'aménagement pour les 8 organisations syndicales départementales



Gymnase Noémie Hamard

Descriptif des travaux : Réhabilitation Gymnase Installation d'un élévateur, d'emplacement spectateur PMR, d'espace d'attente sécurisé EAS



POINT AD'AP RÉALISATIONS 2023

École maternelle Kergomard

Descriptif des travaux : Création d'une nouvelle entrée PMR, réaménagement d'une classe et d'un sanitaire



École primaire La Senelle

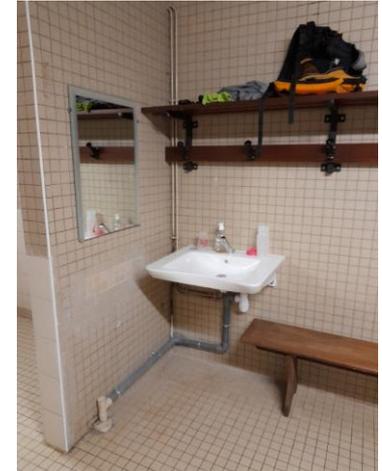
Descriptif des travaux : Déplacement des locaux de la maternelle et réhabilitation énergétique du site élémentaire. Classe UEMA : espace sensoriel, espace hypo stimulant. Création de sanitaires accessibles.



POINT AD'AP RÉALISATIONS 2023

Club nautique

Descriptif des travaux :
Remplacement des menuiseries,
création d'une rampe extérieure à
la base nautique (côté aviron),
création d'un espace vestiaire et
douche PMR.



Maison de quartier Hilard

Descriptif des travaux : aménagement vestiaire, flash lumineux,
détecteurs, balise sonore

Maison de quartier Grenoux

Descriptif des travaux : sanitaire PMR, balise sonore

POINT AD'AP RÉALISATIONS 2023

Espace régional : Centre Administratif Municipal provisoire (CAM)

Descriptif des travaux :

Réaménagement, achat de mobilier accessible, réaménagement des sanitaires, modification de l'éclairage, balise sonore,



Signalétique installée sur l'ensemble des sites

Visite avec les membres de la CCAU

Amélioration des sanitaires, de l'affichage de l'écran d'accueil,...



POINT AD'AP RÉALISATIONS 2023

École primaire Jules Verne

Descriptif des travaux :

Changement de l'éclairage sur l'ensemble de la maternelle afin d'atteindre les seuils réglementaires, installation de flash lumineux



École Alain

Descriptif des travaux : Création et reprise de main courante, évier PMR dans la salle d'arts plastique, flashes lumineux

École Charles Perrault

Descriptif des travaux : Création EAS, lavabo PMR, flash lumineux

POINT Ad'AP réalisations 2023

École élémentaire Saint Exupéry

Descriptif des travaux : Création d'un WC PMR

Restaurant scolaire Saint Exupéry

Descriptif des travaux : Aménagement d'un WC PMR

École maternelle Petit Prince

Descriptif des travaux : Lavabo PMR, urinoir à différentes hauteur



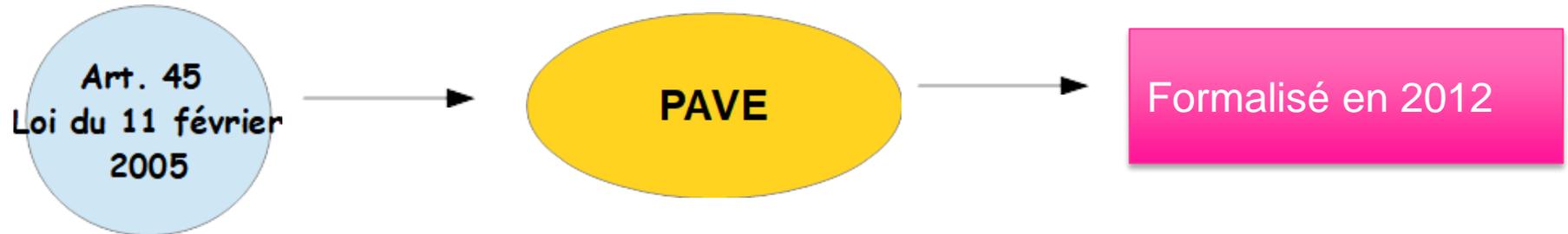
BALISES SONORES

Etablissements	Etat d'avancement
Maison des associations Noël Meslier Scomam Espace régional / CAM provisoire Palindrome Salle polyvalente Bibliothèque Théâtre Maisons de quartier Hilard et Grenoux Quarante	Réalisé
Hôtel de ville Espace intergénérationnel	En cours



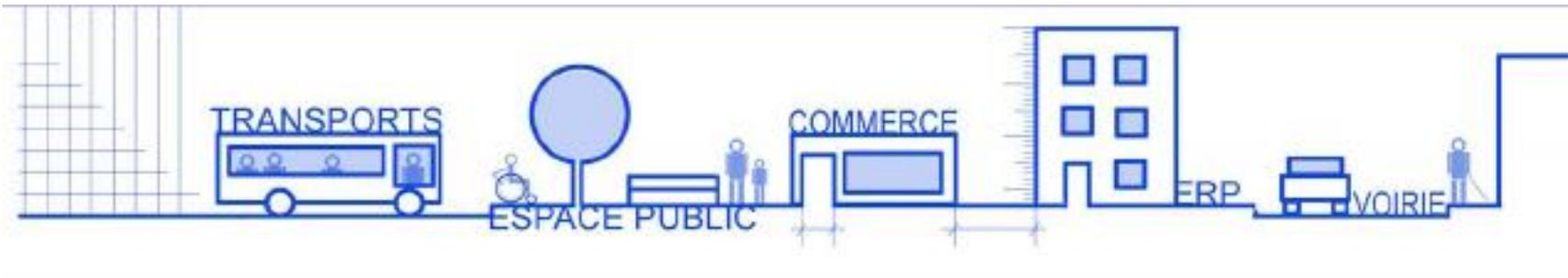
PAVE

Plan de Mise en Accessibilité de la Voierie et des Espaces Publics



Enjeux :

- Assurer une accessibilité continue :



PAVE

Budget : 50 000 € par an en investissement

Travaux réalisés en 2023



- Reprise de plusieurs stationnements PMR en peinture et remise à jour des panneaux si besoin
- Mise aux normes d'une vingtaine de passages piétons dans le quartier du Bourny (Rue Robert Schuman, Rue Léon Blum, Rue Salvador Allende...)
- Création de 2 places PMR aux normes rue Masséna

Perpectives 2024

- Mise en conformité des marches de la salle polyvalente
- Rampe d'accès à la préfecture
- Relevé et mise à jour des arrêtés PMR, relevé des panneaux et marquages manquants
- Création d'une place PMR rue des Marronniers

LOGEMENTS ACCESSIBLES

Parc social de Laval

Méduane habitat, répartition au 1^{er} juillet 2024

4561 logements dont :

4 logements labellisés HSS (Habitat Seniors Services)

18 logements adaptables (possibilité d'aménagement pour aller vers un logement "handicap")

605 logements adaptés (changement de baignoire par douche et/ installation de barres d'appui), 525 logements en 2023

79 logements handicaps (adapté PMR)

Podéliha en 2023

32 logements sur le secteur de Laval-Agglomération

Mayenne habitat en 2023 :

Accessible PMR (suivant les normes de la construction qui incluent l'accessibilité intérieure) :

- **77 logements accessibles PMR** (suivant de code de la construction et de l'habitation) regroupé au niveau des Résidences St Catherine, Le Sémaphore et l'Estacade.
- Concernant les bâtiments accessibles de la voirie au logement (rdc ou desservi par ascenseur), au final ce sont **556 logements que l'on peut considérer par « accessible senior »** (intérieur du logement non réglementaire PMR)



MOBILITÉ = MobiTUL

- Transport à la demande du lundi au dimanche pour les personnes ayant des **difficultés de mobilité**
 - Deux conditions :
 - personnes de plus de 80 ans
 - ou ayant un taux d'incapacité supérieur à 50 %
 - Conseil de continuer de réserver en amont
- Les créneaux 7h30 – 9h et 16h30-18h sont réservés prioritairement aux travailleurs.

En 2023 : Service repris par le délégataire RATP

- 1251 utilisateurs
- 67 227 voyages (60 603 en 2022)
- 540 380 Kms effectués

Transport payant sur la base d'un ticket unité à 1€30
ou d'un abonnement mensuel pour les salariés à 25€30 suivant ce qui est le plus avantageux pour les usagers

AUTRES SUJETS CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ

- Places parking pour les PMR

La ville dispose de **348 places de stationnement dédiées aux personnes à mobilité réduite**. Pour faciliter vos déplacements, retrouvez l'ensemble de ces places sur le site de Laval.fr. Celle-ci a été réalisée en lien avec l'association Unis cités.

Vous les trouverez sur la page handicap du site de Laval.fr

<https://www.laval.fr/au-quotidien/sante-handicap/handicap>

- Toilettes publics

Ad'AP 2016 :

Saint Vénérand

Quai de Bootz

Basilique

d'Avesnières

Place du Onze

Novembre

Autres sanitaires

Cordelier

Vauflery

La Perrine / chemin

La Perrine / entrée

Rue du Britais

Plaine Cerdan

Cour vieux Château

Robert Buron

Viaduc

Halte Fluviale

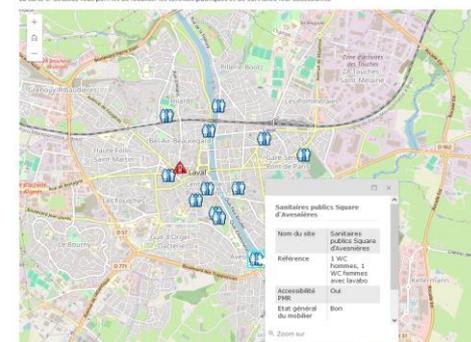
Hardy Lévaré

<https://www.laval.fr/au-quotidien/environnement-nature-en-ville/toilettes-publiques-sacs-canins-et-proprete-urbaine>

Les toilettes publiques

La Ville dispose de 14 sites de sanitaires publics gratuits et entretenus chaque jour, du lundi au samedi, ainsi que le dimanche durant l'été et pendant la période des illuminations. Plusieurs d'entre eux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les sanitaires situés au jardin de la Pierre disposent d'un WC enfant.

La carte ci-dessous vous permet de localiser les toilettes publiques et de connaître leur accessibilité.



PANNEAU DE LA PERRINE

La bonne nouvelle

Handicap : un panneau installé à la Perrine

D'ici à l'été, un panneau explicatif à destination des personnes en situation de handicap sera installé à l'entrée du jardin de la Perrine. « Il permettra d'avoir des informations pour les tous les types de handicap », explique Sandrine Le Blanc, référente handicap pour la Ville. Les services patrimoine, espaces verts et la direction santé handicap travaillent actuellement à sa conception.

« Il y aura un QR code pour des interprètes LSF (langue des signes française), un QR code pour l'audio-description, un repère visuel de tous les lieux en relief et une indication pour dire qu'il faut être accompagné quand on est en fauteuil roulant car les pentes sont à plus de 6 % . »

Grâce à la topographie du site, « les personnes pourront savoir où aller en fonction de la manière dont elles se déplacent : fauteuil manuel, électrique, ajoute Marie Schaettel, direc-



Le panneau sera installé à l'entrée du parc, avant l'été. PHOTO: ANTOINETTE OUBRIER

trice santé handicap. C'est un vrai progrès, il faut que chacun puisse venir. »

JARDIN DE LA PERRINE

Le jardin de la Perrine a été aménagé en 1885 par la ville de Laval. Sur 4,5 hectares, il offre un bel espace de respiration en plein cœur de la ville. Flânez dans ce jardin et découvrez les 65 espèces d'arbres, la roseraie, l'aire de jeux, les animaux ou encore la tombe du Douanier Rousseau. Profitez de la diversité des formes, des couleurs et des parfums qu'offre le jardin de la Perrine dont l'ambiance change au fil des saisons.

LAVAL



Accessibilité avec accompagnement en raison d'une pente naturelle de plus de 6%.

Légende

- ★ Vous êtes ici
- Entrée principale
- Entrée secondaire
- Pelouse
- Bâtiments
- EG Espace Atali Gerbault
- Bassins
- Roseraie
- Animalerie
- Aire de jeux
- Espaces non accessibles
- Escalier
- Table de pique-nique



BUDGET PARTICIPATIF 2

La deuxième édition du Budget participatif a été lancée sur le thème du Vivre ensemble et des solidarités. Chaque lavallois, dès 18 ans, a voté pour ses projets préférés sur le secteur de son choix, du 1^{er} au 30 avril 2024.



Quest'handi : cheminement, monte-escalier robotisé et assistance pour fauteuil

10 Favoriser l'autonomie et l'accès des personnes à mobilité réduite

Objectif : Améliorer l'accessibilité des personnes en fauteuil en proposant une assistance électrique pour les accompagnateurs/aidants lors de franchissements d'obstacles ou de pentes (ex : Musée des sciences...).

Budget estimé : 9 500 €

Porteur.s de projet : Vanessa Parmé pour l'Association Quest'Handi



9 Favoriser et améliorer l'accès à la culture, les loisirs et sports pour tous

Objectif : Installer des rouleaux de tapis de cheminement pour améliorer le quotidien et l'autonomie des personnes à mobilité réduite.

Budget estimé : 15 000 €

L'association APF France Handicap

Un vélo-voyageur pour fauteuil



19 Vélos-voyageurs pour tous

Objectif : Mettre à disposition de personnes âgées ou en situation de handicap, deux vélos voyageurs. Ces vélos permettent des sorties/balades en restant dans son propre fauteuil. Conditions de sécurité et de confort garantis.

Budget estimé : 26 000 €

Porteur.s de projet : Yannick Garnie pour l'APF France Handicap

PERSPECTIVES

- Poursuivre le travail engagé de l'Ad'AP et du PAVE en lien avec les services et les partenaires
- Répertorier et communiquer sur la localisation des balises sonores dans les ERP de la ville de Laval
- Recrutement de Streeter pro pour renseigner le GPS collaboratif (signalements d'obstacles sur la voie publique avec StreetCo et consultation d'itinéraires adaptés avec StreetNav)
- Poursuivre le partenariat avec les services de l'Etat et Uniscités pour remplir Acceslibre permettant de connaître le niveau d'accessibilité des ERP
- Améliorer l'accessibilité numérique des sites de la ville de Laval. L'objectif est d'atteindre plus de 50 % RGAA (Référentiel Générale d'Amélioration de l'Accessibilité)
- Projet d'une aire de jeux inclusive à la plaine d'aventure, sous réserve de la validation financière et d'une réponse positive de l'appel à projet "handicap et territoire" en février 2025.

ANNEXE : Définition du handicap

Loi du 11 février 2005, art. 14 définit le handicap comme suit :
"Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant".

Le handicap est une notion complexe, car il existe 3 **approches** pour les dénombrer :

1° Le handicap **reconnu**: **reconnaissance administrative** par la CDAPH (droit ouvert à la MDPH), sachant que la reconnaissance de handicap par la CDAPH est limitée par des conditions d'âge à 60 ans, sauf à certaines conditions notamment précisées dans le RDAS.

2° Le handicap **identifié** (en fonction des critères définis par l'enquête) : déclarer avoir au moins une limitation fonctionnelle physique, sensorielle ou cognitive sévère et une forte restriction dans les activités que les gens font habituellement (DREES, INSEE),

3° Le handicap **ressenti** (se déclarer handicapé quel que soit le handicap).

LEXIQUE

C2A	Centre d'Accueil et d'Activité de Jour
CAFS	Centre d'Accueil Familial Spécialisé
CAMSP	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CMPP	Centre Médico Psychopédagogique
EAS	Espace d'Attente Sécurisée
EMA	Équipe Mobile d'Addictologie
ERP	Établissement Recevant du Public
ESAT	Établissement et Service d'Aide par le Travail
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
HDJ	Hôpital de Jour
IME	Institut Médico-Éducatif
DITEP	Dispositif Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
LSF	Langue des Signes Française
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
MDA	Maison Départementale de l'Autonomie
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
PMR	Personne à Mobilité Réduite
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SEM	Section d'Éducation Motrice
SESSAD	Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile
SPASAD	Services Polyvalents d'Aide et de Soins À Domicile
SSESF	Service médico-social dédié à l'accompagnement des personnes en situation de handicap (déficience auditive et troubles du langage)
ULIS	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
UEMA	Unité d'Enseignement Maternelle Autisme
SITP	Service intervention très précoce TSA (Trouble du Spectre de l'Autisme)

Merci pour votre participation



Place du 11 novembre
CS 71327
53013 Laval Cedex

02 43 49 43 00
mairie@laval.fr

www.laval.fr

